



EDITO.

Le Canut à l'orange est mort ... Vive le Canut sans cervelle !!!

**Mais que vaut cet excès de royalisme ?
L'ego surdimensionné de notre président
aurait-elle déteint sur Solidaires Finances
Publiques Rhône ?**

**NON !!! Pas d'inquiétude : Le Canut à
l'orange s'en est allé de sa belle mort :
créé à la sortie de la grève de 1989 par
l'ex SNUI, il a commenté l'actualité locale
pendant près de 3 décennies.**

**Mais ce titre qui faisait référence à
l'orange, couleur du SNUI était donc
démodé depuis la fusion qui nous a
amené le fuchsia de nos camarades de
SUD Trésor.**

**La section du Rhône est donc heureuse
de vous présenter notre tout nouveau
journal local : « le Canut sans cervelle »,
cette délicieuse spécialité fromagère
typique de la gastronomie lyonnaise.**

**Alors pourquoi sans cervelle me direz-
vous ?... Vous ne devriez plus en douter
après la lecture de quelques numéros.**

**Tout simplement parce que ce nouveau
journal d'information syndicale sera le
résultat du travail d'une équipe de sales
gones, toujours prêts à traiter les sujets
sans langues de bois et avec une bonne
dose d'humour et d'irrévérence.**

GREVE DU 10 OCTOBRE UN FRANC SUCCES

Ce 10 octobre un agent sur trois était en grève à la DGFIP. A la DRFIP du Rhône le taux est monté à 37,12%.

Ce taux, le meilleur depuis des années, démontre un ras le bol général face aux incessantes atteintes à nos droits, nos salaires, nos statuts, nos emplois.

Désormais ce sont nos mutations qui sont dans le collimateur.

Un seule solution tous en grève le 23 novembre pour défendre les intérêts des agents de la DGFIP.

LISTES D'INAPTITUDE ?

Les "potentialités" de promotions par liste d'aptitude viennent d'être communiquée par la DG:

Pour le Rhône et sont de nouveau en baisse :

11 potentialités pour la liste d'aptitude de C en B

2 potentialités pour la liste d'aptitude de B en A.

Où la DG affiche t-elle clairement son souhait de ne plus favoriser la promotion interne de ses agents?

Dans les deux cas, **on nous brouille l'écoute ...**

Dynamitage des règles de mutation.

Dès que le DG a commencé à mettre en œuvre ce qu'il appelle pudiquement des «adaptations» à la marge des règles de gestion des personnels, nous vous avons alertés sur les risques de voir l'ensemble de vos droits et garanties remis en cause.

Nous y sommes !

Le Directeur Général prévoit la destruction pure et simple des fondations des règles de mutations fusionnées de la DGFIP : une affectation nationale à la RAN-mission/structure avec un délai de séjour d'un an (l'affectation au service se faisant après avis de la CAP locale).

Le Directeur Général propose de dynamiter ces fondements qui, bien que toujours perfectibles, sont protecteurs pour tous les personnels. Incapable de lutter contre les suppressions d'emplois, incapable de recruter suffisamment pour pourvoir les très nombreux postes vacants en catégories C et B (il manque environ 1 000 agents de chacune des catégories par rapport aux emplois implantés à la DGFIP), il fait volontairement le choix de sacrifier les droits et garanties des agents de sa propre administration en termes de promotion interne et de droits à mutation ! Le tout, non pas comme il l'affirme, pour améliorer vos conditions de travail et la qualité de service, mais pour faciliter et accompagner son programme de destruction de la DGFIP.

Dans son message du 16 octobre publié sur Ulysse, il nous ment ouvertement afin de dédramatiser la situation et tente maladroitement de vendre son programme funeste.

La proposition de la suppression de l'affectation nationale dans une direction/RAN/mission-structure pour une affectation nationale au département est un recul énorme pour qui veut changer de département ou bien pour l'agent en première affectation suite à promotion. Pensez-vous, par exemple, si vous habitez Givors, qu'il vaut mieux être affecté à la RAN de Givors, Vienne ou Saint Chamond ou au département du Rhône ?

Le Directeur Général oublie sciemment de rappeler que tous les droits et garanties lors de suppressions d'emplois sont liés à votre RAN-mission/structure ! Vos garanties volent en éclat alors que nous ferons face, à partir de 2019, à des suppressions d'emplois encore plus massives et à des réformes de structures en lien avec l'ASR impliquant une mobilité forcée.

Il évoque : « Le dialogue entre l'agent et sa direction d'affectation, sous le regard des représentants locaux du personnel ». Nous voyons là par contre très bien où veut en venir le Directeur Général, une affectation locale uniquement selon le bon vouloir du directeur, sans règles si possible car elles sont selon lui « rigides » et transparentes. Le Directeur Général omet une nouvelle fois de préciser que le nombre d'élus en CAP locale diminuera fortement dès le prochain mandat (baisse de 45,48 % pour les C et baisse de 27,30 % pour les B) et que les affectations locales seront soumises à nécessité de service.

Une seule vérité dans le discours du Directeur général : favoriser une plus grande stabilité des équipes ?

Nous vous confirmons qu'il dit malheureusement la vérité sur ce point. Cela signifie par contre que votre probabilité de vous rapprocher un jour de chez vous va fortement se réduire du fait du délai de séjour qui passe d'un à deux ans en cas de mutation et trois ans en cas de promotion ou première affectation et de la main-mise du directeur local pour vous affecter où il a besoin dans un département, ou pour vous maintenir sur un emploi que vous voulez quitter !

Nous pourrions continuer à illustrer ce qui nous attend sur des pages et des pages...

L'heure est grave pour les droits et garanties des agents de notre administration, nous sommes tous concernés par cette restriction de nos libertés de muter. Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser collectivement pour empêcher toutes les déréglementations programmées par l'administration

TOUS EN GREVE LE 23 NOVEMBRE

L'ouragan Emmanuel va frapper fort !

Certains pourraient croire que le relativement faible niveau de suppressions d'emplois annoncé dans le Projet de Loi Finances 2018 constitue un signe rassurant pour l'avenir. Leur optimisme risque pour le moins de se refroidir. Le Ministre de l'Action et des Comptes publics a été très clair : « toutes les promesses du candidat Macron seront tenues ».

Le chiffre de 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique dont 50 000 (dont la moitié au moins pour la DGFIP) pour le versant État sont donc toujours d'actualité d'ici la fin du quinquennat. Mais pour atteindre cet ambitieux objectif, il faut d'abord, toujours selon le même individu, dresser un état des lieux des missions : c'est le programme « action publique 2022 ».

Ce plan de transformation sera nourri par :

- les travaux du Comité action publique 2022 (CAP 22),
- le grand forum de l'action publique (enquête en ligne auprès des agents et des usagers),
- cinq chantiers transversaux de transformation.

Dans une lettre de mission du premier Ministre datée du 26 septembre et adressée aux ministres et secrétaires d'État, on peut notamment lire :

« composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères, de chefs d'entreprise, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires, ce comité (CAP22) sera chargé de produire un rapport d'ici la fin du premier trimestre 2018 identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables, sur l'ensemble des champs des administrations publiques.

À cette fin, ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique.

Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Il identifiera également les chevauchements et les doublons qui sont sources de coûts injustifiés ».

Cette fois, vous n'êtes plus face au discours d'un syndicaliste en manque d'inspiration pour mobiliser ces interlocuteurs, mais bien face au début d'un démantèlement pur et simple de pans entiers de la Fonction publique. Et ne croyez pas que la DGFIP va y échapper !



CAP Locales ASR.

Les élus Solidaires Finances Publiques de la CAPLA, B et C de la DRFIP du Rhône ne siégeront pas aux CAPL de mutations pour l'affectation des agents dans le cadre de l'ASR 2018.

En effet, Solidaires Finances Publiques déplore la mise en place de l'ASR qui est un outil de la destruction des emplois et des implantations de notre administration. Cette année encore: la trésorerie de Neuville sur Saône disparaît les SIE et les SIP de Lyon 6 et Lyon 9 , ainsi que les CDIF de Lyon Ville et de Lyon extérieur fusionnent.

Solidaires Finances Publiques a tenu des HMI dans les services concernés et a fait remonté à la Direction un certain nombres d'éléments soulevés par les agents concernés.

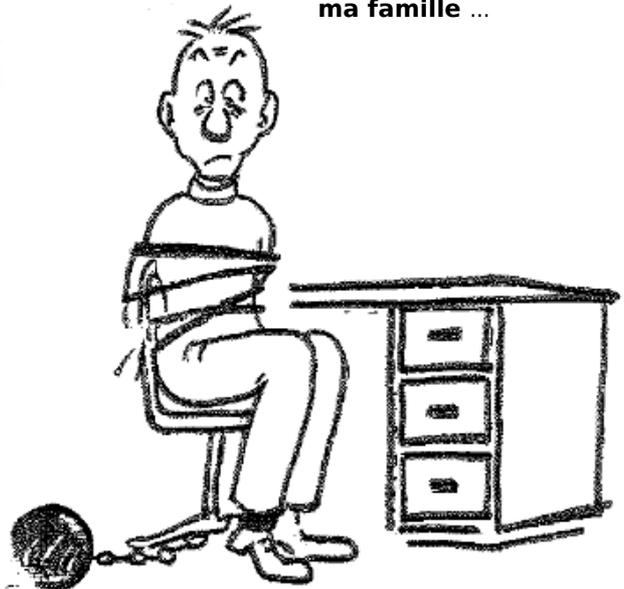
L'Administration vient de sortir un autre outil de destruction des emplois et implantations au travers des nouvelles règles de mutation qu'elle entend imposer aux agents. La restriction des libertés des agents en matière de mutation : RAN, Mission/ structure, délais de séjour, suppressions de mouvement...

Solidaires Finances Publiques s'oppose résolument à ces propositions qui, dans nombre de cas, aboutiront à une affectation locale selon le bon vouloir du directeur.

Les élus en CAPL se sont rapprochés des agents afin que chacun d'entre eux puisse faire respecter ses droits.

Pour manifester notre refus catégorique de ces mesures CAP Locales ce qui n'était jamais arrivé auparavant

Moi qui croyais qu'avec
Parent j'allais rejoindre
ma famille ...



**VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017
VENEZ NOMBREUX**

**A LA REUNION AUTOMNALE DE SOLIDAIRES FINANCE PUBLIQUES
à 9h15 à l'amphi du centre de formation de la Part-Dieu,
avec LAURENT WESTEEL dit « GRIBOUILLE » du bureau national
Nous débattons de l'actualité très riche de cette fin d'année: règles
mutations, CAP 22...**

**A 10h 45, nous apprécierons la traditionnelle pause « Beaujolais nouveau ».
Une autorisation d'absence (CTS) d'une demi-journée est accordée.**